

ALFRED ROUX : UN DÉSERTEUR CÉVENOL DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ENTRE HISTOIRE, LÉGENDE ET LITTÉRATURE ¹

En septembre 1914, un jeune homme de la commune de Moissac-Vallée-Française reçoit, comme des milliers d'autres de sa génération, un ordre de route pour aller combattre l'envahisseur allemand sur un des fronts du Nord et de l'Est de la France. Il se nomme Alfred Roux, il est né le 15 mai 1894 à Moissac-Vallée-Française, dans la partie lozérienne des Cévennes. Il est issu d'une famille de petits agriculteurs protestants et, au moment de son appel sous les drapeaux, il travaille avec son père Cyprien, fermier dans un mas de la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française. Quelques années auparavant, il avait commencé un apprentissage de forgeron à Moussac (Gard), mais il a ensuite abandonné ce métier malgré d'évidentes aptitudes. Sa mère est décédée en 1911².

Pour des motifs que nous ignorons, Alfred Roux, le 5 septembre 1914, décide de ne pas rejoindre son affectation sous les drapeaux et de s'insoumettre. Rien dans ce que nous connaissons de sa courte biographie – il a tout juste 20 ans – ne permet de savoir ce qui a motivé cette attitude peu commune. Nous savons seulement qu'il s'agit de la décision d'un homme

1. Cet article a pour origine une recherche sur la mémoire orale en vallée Française et pays de Calberte (Lozère), effectuée pour le Parc national des Cévennes, le SIVOM des Hauts-Gardons et la Mission du Patrimoine Ethnologique (Ministère de la Culture), sous la responsabilité scientifique de Jean-Noël Pelen.

2. Tous les renseignements donnés dans cette première partie proviennent du dossier d'instruction et des états de service d'Alfred Roux conservés aux Archives Départementales de la Lozère, 14 II U 416 / 3 et R 8233.

seul mais résolu, qui n'a confié ses intentions ni à ses amis ni à sa famille. Le dossier de justice, très fouillé, ne mentionne aucune fréquentation ni anarchiste, ni de mouvement chrétien rigoriste³. Son choix semble pourtant prémédité puisqu'il est déjà déclaré « Bon absent » lors du conseil de révision, quelques temps auparavant. Voici comment il raconte, trois ans après les faits, cet épisode décisif de sa vie au magistrat qui l'interroge :

« J'ai reçu mon ordre d'appel le 3 ou le 4 septembre 1914⁴. J'habitais à ce moment-là chez mon père Cyprien Roux, âgé de 55 ans environ, fermier à la Bastide, commune de Ste-Croix-Vallée-Française. Mon père et mon frère m'ont accompagné jusqu'à Ste-Croix. J'étais incorporé au 55^e d'infanterie et je devais me rendre à Pont-St-Espirit, arrondissement d'Uzès, Gard. J'avais décidé déjà auparavant de ne pas répondre à l'ordre d'appel. Mon père m'avait donné une dizaine de francs. Le fils du sieur A.E., cultivateur au Castanier, commune de Ste-Croix, me devait dix francs. Je décidais aussitôt de me rendre auprès de lui à Marsillargues Tuech, commune de Laisan, où il habitait. Je suis parti un samedi et le dimanche je rencontrais L.E. qui me rendit mes dix francs. Le même jour, je suis revenu avec lui à Anduze. Je dis à L.E. que j'avais reçu mon ordre d'appel et que j'attendais quelques jours avant de me rendre au régiment. Je me suis rendu le même jour par le courrier à St-Jean-du-Gard. Là, j'ai acheté chez un nommé Rossel, mécanicien armurier pour le prix de huit francs un revolver et des cartouches. J'avais l'intention de me suicider si je venais à être pris, mais je change souvent d'idées. Je suis arrivé le soir même à Ste-Croix. J'avais sur moi une vingtaine de francs que les gendarmes ont d'ailleurs trouvé sur moi quand ils m'ont arrêté. »⁵

Durant plus de deux années – précisément jusqu'au 4 janvier 1917 –, Alfred Roux trouvera refuge dans la montagne cévenole, dans un secteur qu'il connaît bien, aux alentours de Sainte-Croix-Vallée-Française (Lozère). Il y vivra sommairement de chasse et de nombreux petits larcins, changeant souvent de refuge, au moins durant sa première année de clandestinité. S'il se tient le plus souvent à l'écart de ses contemporains, certains le rencontrent parfois au détour d'un chemin ou même jusque dans le village de Sainte-Croix où il ose parfois se hasarder⁶. Durant la seule année 1915, il sera arrêté à trois

3. Ces deux milieux ont fourni, en 1914, les effectifs de déserteurs, sinon les plus nombreux, tout au moins les mieux connus. M. AUVRAY, *Objecteurs, insoumis, déserteurs. Histoire des réfractaires en France*, Paris, 1983, p. 159-164.

4. Alfred Roux se trompe ici de date. Il s'agit en fait du 5 septembre 1914.

5. Procès-verbal d'interrogatoire d'A. Roux, 27 janvier 1917.

6. Le faible nombre de vols qu'il commet de septembre 1914 à juillet 1915, notamment en comparaison de la période suivante, pose la question des éventuelles complicités ou soutiens ponctuels dont il aurait alors pu bénéficier pour assurer sa survie. La justice les cherchera en vain.



Vue des rochers du Raynaldès (Moissac-Vallée-Française), où le déserteur construisit sa cabane (cliché P. Laurence).

reprises : le 30 janvier où il se « rend » de lui-même aux gendarmes – peut-être sous la pression paternelle –, le 4 avril où il est repris à la suite d’un guet-apens et de la dénonciation d’un groupe de camarades, et enfin le 12 juillet où il est arrêté lors d’une battue à laquelle la population participe. A chaque fois, son temps de punition accompli, il s’évade de sa caserne – sans grande difficulté, il lui suffit de franchir le portail – et retourne immédiatement mener sa vie clandestine dans les *sèrres* et les *valats* de la vallée Française.

Une seule fois, à l’occasion de son arrestation de juillet 1915, Alfred Roux est amené à préciser ses motivations aux gendarmes qui l’interrogent :

« – Quels sont les motifs de votre désertion ?
 – Je ne me suis jamais plu au régiment. J’aurais beau être surveillé, je déserterais de nouveau à la première occasion. Du reste, je ne veux pas aller au front⁷. »

Si les arguments du déserteur peuvent paraître un peu courts, sa volonté de persister reste en tout cas très affirmée. Alfred Roux s’évadera effectivement une dernière fois le 29 juillet 1915, pour commencer sa plus longue

7. Procès verbal de gendarmerie du 12 juillet 1915.

cavale. Dès lors, à la lecture de ses récits dans les interrogatoires, on sent le déserteur de la vallée Française nettement plus prudent, plus mûr aussi et à coup sûr plus organisé. A partir d'octobre 1915, il construit et aménage, dans des rochers inaccessibles qui dominent la ferme du Raynaldès, une cabane à pierre sèche munie d'un petit four à pain⁸. C'est là qu'il vit jusqu'en janvier 1917, menant une existence véritablement isolée. Pour assurer sa subsistance, il multiplie alors les vols – essentiellement des outils et des denrées de base –, conduisant, depuis son repaire, des incursions dans toute la montagne et les vallons avoisinants. Désormais sa présence est crainte par la population et une antenne de gendarmerie est même spécialement installée à Sainte-Croix-Vallée-Française dans le but de l'appréhender. Dans les premiers jours du mois de janvier 1917, deux bergères découvrent fortuitement sa cachette et le dénoncent à la gendarmerie. Il est arrêté, cette fois définitivement, le 4 janvier 1917.

Au fil des procès verbaux d'interrogatoire qui suivent, on est véritablement stupéfait par les capacités d'Alfred Roux à organiser sa vie clandestine dans la montagne. L'écart entre ses savoirs – ceux d'un paysan cévenol du début du siècle – et les nôtres accentue sans doute cette impression. La réalité des faits n'en demeure pas moins étonnante. Le déserteur avoue spontanément pas moins de 84 vols, commis entre juin 1915 et décembre 1916, dont plusieurs pour lesquels aucune plainte n'avait été déposée auparavant. On assiste alors à la scène assez comique de gendarmes allant dresser procès-verbal, à plusieurs mois d'écart, pour des vols de volailles à moitié oubliés⁹ ! Concrètement, Alfred Roux dérobe ce qui est nécessaire à sa survie : des denrées (légumes, raisins, gerbes de blé, volailles), des outils et du matériel de base (pincés, rasoir, toile, tonneau, planches, vêtements). Ses vols les plus importants sont une chèvre (qu'il salera) et toute une série de fusils (manifestement plus que le nécessaire pour la chasse!). Cette passion pour les armes à feu lui vaudra d'ailleurs quelques ennuis supplémentaires lors de son procès¹⁰. A son palmarès également : une Bible, dont il ne précise d'ailleurs pas l'usage qu'il en fit. Entre deux équipées nocturnes – il consulte les lunaisons sur un almanach (volé lui aussi) –, Alfred Roux fait son pain (avec de la farine volée) et le cuit, fait son vin (dans un tonneau et avec des raisins volés), tresse l'osier, pêche au filet, chasse au piège et au fusil et, dit-il, récolte son tabac ! Il confectionne également des colliers de mouton en micocoulier,

8. Les restes en sont toujours visibles plus de 80 ans plus tard, preuve d'un savoir faire certain dans la construction.

9. Un procès verbal de gendarmerie est ainsi dressé le 18 février 1917 pour un vol de lapin de juillet 1915. La victime déclare : « J'ignorais que Roux fut l'auteur de ce vol. »

10. Alfred Roux s'est servi des canons de ces fusils pour monter une machine infernale avec laquelle il effraya, d'un tir à répétition (à blanc), dans la nuit, les habitants d'un mas qui l'avaient dénoncé en avril 1915. Ce défi à ses dénonciateurs lui vaudra une accusation de tentative d'assassinat.

qu'il va vendre dans les foires de villages plus éloignés, où il a moins de chances d'être reconnu :

« J'ai soustrait frauduleusement une dizaine de lapins dans la nuit du 14 au 15 octobre 1916 dans la commune de l'Estréchure. Je me rappelle de cette date parce que j'avais regardé sur l'almanach volé à C. à quelle heure se levait la lune. J'avais remarqué qu'elle se levait une heure après le coucher du soleil. [...] Il y a une quinzaine de kilomètres entre ma cabane et le lieu du vol. Chargé avec mes lapins il m'a fallu six heures. Le soleil allait se lever quand je suis arrivé. Je les ai mis dans une cage que j'avais fabriquée moi-même¹¹. »

« Le 30 juillet 1916, vers 20h30, je me suis absenté pendant 10 minutes pour aller chercher de l'eau à une fontaine située à 200 mètres de ma maison que je n'avais pas fermée à clé. A mon retour j'ai constaté qu'un malfaiteur, probablement le déserteur Roux s'était introduit chez moi et m'avait soustrait : 1) une poêle pleine d'oignons frits qui étaient sur le feu, 2) une tourte de pain entamée, pesant 1 kg 500 placée sur la table de la cuisine. Pour entrer, le malfaiteur a ouvert la porte et il a dû ressortir par la même voie car je n'ai relevé aucune effraction. J'ai fait alors le tour de ma maison et je suis allé coucher à Sainte-Croix-Vallée-Française. Le lendemain 31 juillet vers 10 heures, je suis allé à ma propriété de la Lauzière et en y arrivant j'ai constaté que le malfaiteur était entré chez moi et m'avait soustrait une paire de bottines à élastiques d'une valeur de 30 F, une pince en fer ronde d'une longueur de 1m 20 et 10 grammes de poudre de chasse, deux couteaux de table à manche noir et un manteau. [...] En sortant dans la cour, j'ai constaté que le malfaiteur m'avait rapporté la poêle dans la cour. J'estime le préjudice qui m'est causé à la somme de soixante francs et je soupçonne le déserteur Roux d'être l'auteur de ce vol¹². »

Au cours des interrogatoires, Alfred Roux se défend avec une grande droiture et beaucoup d'habileté. Il assume ses actes, expliquant en détail sa façon de procéder, mais se refuse à endosser des faits auxquels il est étranger. A plusieurs reprises, il donne ainsi des détails au juge qui lui permettent de prouver sa bonne foi. A des gendarmes qui contestent l'origine d'un rasoir trouvé dans sa cabane, il fait remarquer que le nom du propriétaire est discrètement gravé sur la lame, fait qui n'avait pas été relevé par eux¹³. Chaque fois que le juge tente de charger son cas – existence d'éventuels complices dans les vols, tentative d'assassinat –, les arguments d'Alfred Roux sont indéniablement les plus convaincants. Le magistrat instructeur est d'ailleurs visi-

11. Procès-verbal d'interrogatoire d'A. Roux, 24 février 1917.

12. Procès-verbal de gendarmerie du 1^{er} août 1916.

13. Procès-verbal d'interrogatoire d'A. Roux, 12 mars 1917.

blement impressionné par la personnalité du déserteur, même s'il se refuse à toute indulgence :

« – Q : Il résulte de l'information, premièrement que vous avez une intelligence développée. Il résulte d'un procès-verbal de gendarmerie du 3 mars 1917 que lorsque vous étiez apprenti chez J. vous avez appris à souder le fer au bout de 8 jours ce que beaucoup d'apprentis n'arrivent à faire qu'au bout d'un an.

– R : Il est exact que j'étais apprenti forgeron pendant quelques temps chez le sieur J. à Moussac et qu'au bout de quelques jours j'ai appris sur ses conseils à souder le fer.

– Q : Deuxièmement une excellente mémoire. Vous avez en effet donné des détails précis sur vos très nombreux vols.

– R : Je vous ai donné des détails exacts.

– Q : Troisièmement beaucoup d'ingéniosité et d'adresse. L'aménagement de votre cabane, la fabrication d'outils de toutes sortes le prouvent surabondamment.

– R : C'est moi seul qui ait tout fabriqué.

– Q : Malheureusement vous n'avez pas mis à profit ces facultés qui vous auraient sûrement permis de devenir un bon ouvrier forgeron.
[...]

– Q : En définitive vous avez semé la terreur pendant près de deux ans dans une région paisible et par comble d'impudence vous narguiez la population par vos chansons ce qui vous a fait surnommer le Rossignol.

– R : Je n'ai rien à dire.

– Q : Ce qui constitue la gravité de votre conduite c'est que vous avez commis les délits et crimes qui vous sont reprochés parce que vous avez refusé par lâcheté de remplir votre devoir de Français alors que tant de jeunes gens de votre âge remplissent bravement le leur.

– R : Il aurait mieux valu qu'on m'envoyât au front lorsque je l'ai demandé¹⁴. »

Alfred Roux, jugé en assises pour vol et tentative d'assassinat, ne sera reconnu coupable que des vols et condamné, avec circonstances atténuantes, à dix ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour en Lozère¹⁵. Il effec-

14. Procès-verbal d'interrogatoire d'A. Roux du 21 avril 1917. A. Roux fait ici sans doute allusion à une lettre écrite depuis la prison militaire pour demander une remise de peine, suite à sa deuxième arrestation.

15. Alfred Roux ne sera pas jugé pour les faits de désertion ou d'insoumission. Une courte polémique opposa les autorités judiciaires civiles et les autorités militaires. Les secondes, convenant que les faits reprochés au civil (vols et tentative d'assassinat) étaient nettement plus graves que les faits militaires, se dessaisirent complètement du dossier au profit des premières. La relative clémence de la justice militaire, y compris lors des arrestations de 1915, tient sans doute au fait que l'insoumission puis la désertion d'Alfred Roux se sont déroulées à l'arrière et non pas au front. L'hypothèse demande bien sûr vérification au vu des usages militaires de l'époque.

tuera sa peine notamment au bagnon de Mers-el-Hébro (Algérie). A l'issue de celle-ci, il reviendra s'installer en Cévennes, d'abord dans le Gard tout proche, puis dans les environs de Sainte-Croix-Vallée-Française. Il y exercera le métier de maçon. Il est décédé à Anduze en 1985.

Le roman d'André Chamson

L'aventure du déserteur de la vallée Française, pour peu banale qu'elle soit, serait peut-être tombée peu à peu dans l'oubli si André Chamson, alors jeune homme, n'en avait entendu la narration lors d'une réunion de famille à Mialet, en 1923¹⁶. Le futur écrivain en tirera la matière son premier roman, *Roux le bandit*, rédigé en forme de récit de veillée au retour de la chasse. L'ouvrage, qui paraît à Paris en 1925, est d'emblée très bien accueilli par le Paris littéraire et connaîtra un certain succès.

Des faits originaux, qu'il ne connaît qu'au travers le récit de familiers, André Chamson garde le nom du héros, l'acte de désertion, le refuge solitaire dans la montagne et quelques détails véridiques comme la cabane équipée d'un four et la dénonciation par une jeune bergère. Par contre, il éloigne le déserteur de la vallée Française, transposant l'intrigue dans une montagne qui lui est chère, le massif de l'Aigoual, et transforme Roux en un déserteur pour la foi prêchant le « Tu ne tueras point » dans les vallons et les mas isolés. Parallèlement, il gomme tous les innombrables larcins qui permirent effectivement au déserteur de survivre, et les remplace par la solidarité discrète de quelques habitants.

Sur l'attitude d'Alfred Roux vis-à-vis des choses de la religion, les interrogatoires d'époque comme les témoignages contemporains permettent d'écarter à coup sûr toute motivation religieuse. En réalité, dans le contexte de l'après-guerre, c'est bien sa propre relecture de l'histoire récente que nous propose André Chamson au travers du personnage de « Roux le bandit »¹⁷. La grande qualité du roman, à mon sens, et aussi sa profonde vérité, est de rendre compte du passage très progressif de l'opinion cévenole d'une attitude de ferme condamnation de la désertion de Roux à une attitude plus tolérante, voire pour certains à une franche approbation. Nous sommes entre 1923 et 1925, et cette évolution s'inscrit bien sûr dans des mouvements d'opinion sensibles à l'échelle nationale, y compris parmi les anciens combattants. Si le roman d'André Chamson a certainement donné, en Cévennes-mêmes, une nouvelle notoriété à l'aventure d'Alfred Roux, il faut noter aussi

16. P. CABANEL, « Sur les traces de *Roux le Bandit* », in *Traces de 14-18*, Actes du colloque de Carcassonne d'avril 1996, Carcassonne, 1997, p. 79.

17. André Chamson, trop jeune, n'a pas été mobilisé en 14-18. Il s'engagera par la suite dans la Résistance et nuancera alors ses positions.

que c'est déjà un récit oral campant le déserteur comme un personnage positif qui fournit l'argument de l'écrivain. Ce dernier aurait ainsi reproduit au début de son roman la phrase même du narrateur de Mialet : « Roux, c'est un homme qui a fait de la prison. Mais pourtant s'il était là, je lui serrerais quand même la main avec plaisir et honneurs. »

Le roman et le déserteur sous les regards croisés de l'ethnologue et de l'historien

Assez curieusement, il faudra attendre 1993 pour que paraisse la première étude consacrée à la fois aux faits eux-mêmes et à l'écart qui sépare le roman de l'histoire¹⁸. C'est Yves Pourcher qui, travaillant à partir du dossier de justice, se penchera le premier sur cette discordance, qu'au demeurant tout le monde connaît en vallée Française, entre la vie d'Alfred Roux et le personnage romanesque¹⁹. En connaisseur de la vie quotidienne des Lozériens, il met le doigt sur cette trompeuse évidence qui ferait de tous les protestants cévenols de potentiels déserteurs, à cause à la fois de leurs convictions religieuses et de leur esprit rebelle. En réalité, tout au long du XIX^e siècle, les protestants cévenols, par conviction républicaine dit Yves Pourcher mais aussi par respect – fondé religieusement – pour l'autorité et la loi, se sont montrés beaucoup plus loyalistes vis-à-vis de la conscription que les catholiques de régions voisines et notamment de Haute-Lozère. Yves Pourcher tente aussi de mieux cerner la personnalité d'Alfred Roux et de mettre en lumière ce que son attitude pouvait contenir de prolongement des rêves et révoltes de l'adolescence.

A la suite d'Yves Pourcher, Patrick Cabanel, en 1997, reprend les mêmes arguments du malentendu historique sur la désertion en milieu protestant et dégage les modèles littéraires dans lesquels a puisé André Chamson et qui sont ceux de l'historiographie des persécutions religieuses en Cévennes²⁰. La figure du déserteur, dans le roman, n'est autre qu'une réactualisation de celle des prophètes du Désert, dans un contexte historique où la guerre est certes extérieure aux Cévennes mais présente aussi un caractère dramatique pour la population cévenole, comme pour bien des milieux ruraux en France. Cet auteur signale par ailleurs l'existence d'une tradition orale contemporaine en vallée Française à propos de la désertion d'Alfred Roux. Celle-ci renverrait

18. Des historiens, dont au moins P. Cabanel, tentèrent de rencontrer A. Roux de son vivant, mais ce dernier s'est toujours dérobé (P. CABANEL, *op. cit.*, p. 78).

19. Y. POURCHER, « L'histoire de Roux le bandit : l'oiseleur ou le prophète ? », in *Banditisme et violence sociale dans les sociétés méditerranéennes*, Actes du colloque de Bastia (27-29 mai 1993), *Études Corses*, n° 40-41, 1993, p. 179-201.

20. P. CABANEL, *op. cit.*, p. 73-84.

une image tout à fait négative du déserteur. L'auteur en profite pour dresser un portrait d'Alfred Roux, à mon sens inutilement chargé :

« L'autre version de la mémoire orale [par rapport à celle de Chamson], encore vivante dans les années 1980, est localisée dans quelques communes de la montagne cévenole entre Saint-Germain-de-Calberte et Sainte-Croix-Vallée-Française. Elle fait de Roux une sorte de marginal repéré de tous, se signalant de loin par la fumée de ses feux et dont la présence de rôdeur hantait les cauchemars de beaucoup d'enfants de ces communes dont j'ai pu recueillir les récits, alors qu'ils étaient devenus des vieilles personnes, n'ayant jamais lu du reste le roman de Chamson²¹. Rien d'épique ni de métaphysique dans cet "original" vaguement redouté de tous. Cette seconde version, tout à fait indépendante de la littérature, pouvait mettre l'historien sur la bonne voie : le dossier judiciaire de Roux, récemment retrouvé et exploité par l'ethnologue Yves Pourcher, révèle un authentique marginal, récidiviste de la désertion, rétif au travail autant qu'à l'uniforme, menteur, violent, provocateur et rancunier, parfois secoué de bouffées suicidaires, volant à grande échelle pour survivre, redouté ou franchement haï par les populations cévenoles [...] et *horresco referens*, grand amateur de fusils et de poudre, vrai petit voyou rural! [...] Gageons que l'armée, au moins en temps normal, eût fini par réformer ce conscrit aux limites de l'asocial! »²²

La mémoire orale du « Rossignol » aujourd'hui

C'est en enquêtant sur la mémoire historique dans un secteur déterminé des Cévennes, la vallée Française et le pays de Calberte, que j'ai été confronté pour la première fois à des récits relatifs à la désertion et à la vie clandestine d'Alfred Roux, dit « le Rossignol », personnage dont j'ignorais tout jusqu'alors²³. Ces récits m'ont d'emblée intrigué par leur nombre, leur précision et leur caractère souvent développé. A l'évidence, pour tenir une telle place dans la mémoire orale, le destin individuel de ce déserteur avait dû nécessairement prendre, pour les habitants de ce secteur des Cévennes, une signification collective qui méritait d'être précisée²⁴.

21. Personnellement, un seul des témoins rencontrés a évoqué le souvenir du déserteur Roux comme l'équivalent, dans son enfance, d'un croquemitaine. Témoin né en 1907 (Saint-Martin-de-Lansuscle).

22. P. CABANEL, *op. cit.*, p. 79.

23. Les témoignages cités ci-après ont été recueillis entre octobre 1996 et février 1998. Ils proviennent tous de témoins protestants.

24. La mémoire orale relative aux exploits du « Rossignol » est encore bien vive en vallée Française, haute vallée Borgne et pays de Calberte où se sont déroulés les faits, mais également dans la vallée voisine de la Mimente et peut-être aussi dans d'autres secteurs voisins des Cévennes, où je n'ai cependant pas enquêté.

Entre vallée Française et pays de Calberte, le nom d'Alfred Roux ou du « Rossignol » renvoie d'abord à celui d'un homme que beaucoup, dans les générations âgées et même moins âgées, ont connu comme une personne concrète. Il a en effet longtemps habité le mas de l'Elzière dans la commune de Saint-Germain-de-Calberte et a continué à fréquenter la vallée jusqu'à sa disparition, relativement récente. Il était connu en particulier pour ses talents de maçon et de couvreur, spécialiste des toits en lauze, activité qui l'a amené à se déplacer et à rencontrer nombre de ses contemporains. À côté de cette connaissance de l'homme, plus ou moins familier, appartenant à un passé encore très proche, il existe également, dans ce même secteur, toute une tradition orale relative cette fois au personnage du déserteur qu'Alfred Roux fut dans un passé plus lointain²⁵.

Cette mémoire orale relative à la désertion du « Rossignol », s'organise autour de récits relatant les épisodes principaux de l'aventure d'Alfred Roux, à savoir l'acte initial de désertion, le refuge dans la montagne, son habileté à survivre et à commettre des vols, l'arrestation finale. Dans tous les témoignages, que le choix de la désertion soit approuvé ou non par le témoin, le « Rossignol » est présenté comme un personnage positif :

« – E : Est-ce que vous avez entendu parler de Roux, “le Rossignol” ?

– I : Roux ? Oh ! Mais j'ai plus qu'entendu parler que je l'ai connu. “Roux le Bandit” ?

– E : Oui.

– I : Mais c'était pas un bandit ! C'était un pauvre diable. C'était un objecteur de conscience, il a pas voulu partir à la guerre et il volait pas du pognon, il volait pour manger. Il allait faire le tour des poulaillers, il allait dans les jardins, il ramassait des salades, ce qu'il trouvait comme légumes. Pour manger. Il avait mis sa cabane là-haut en dessus de la chèvrerie²⁶. Sa cabane on appelle ça : *la cabana del Rossinhòu*. Il avait fait sa cabane dans un rocher, il y pleuvait pas. Il avait fait un four. Il cuisait son pain. À l'époque nous, ma mère, à la Peluquerie²⁷, y avait un moulin et elle faisait de la farine pour les gens : farine de blé, farine de châtaigne, pendant la guerre de 14. Il était venu à la Peluquerie voler les sacs de farine dans le moulin pour faire son pain là-haut. Et il y avait resté un moment et c'est une bergère qui l'a vendu. Il trafiquait la nuit pour croûter, pour manger. Et puis la journée il dormait. Et y a une bergère, que j'ai connue, qui l'a vu endormi sur un rocher et elle l'a signalé. Moi je l'aurais bien laissé dormir. Elle a eu tort de le faire parce qu'il faisait

25. Les plus âgés de nos témoins étaient encore enfants à l'époque de la désertion d'Alfred Roux.

26. Bâtiment de la chèvrerie coopérative de Moissac-Vallée-Française.

27. La Pelucarié, hameau de la commune de Moissac-Vallée-Française. J'ai transcrit la prononciation francisée du témoin.

tort à personne. C'est un objecteur de conscience, il a pas voulu partir, mais ça a jamais été un bandit! Là le chose, "Roux le bandit", ils auraient pas dû mettre ce nom. [...] Moi, j'ai vu sa cabane, j'étais allé la visiter. Y avait son four et tout le fourbi. Et puis le type était adroit, attention! Il avait fait dans le rocher un échappatoire, des escaliers dans un rocher pour pouvoir, s'il était pris d'un côté, foutre le camp de l'autre²⁸. »

Comme souvent en matière de légendaire historique, la référence à l'espace tient une place essentielle dans la constitution de la mémoire²⁹. Elle vaut notamment pour preuve de la véracité des récits. Dans le cas présent, l'existence d'un abri du déserteur, passé dans la toponymie populaire comme *la bauma* (grotte) ou *la cabana del Rossinhòu*, sert d'appui central à la constitution des récits. Beaucoup savent situer, au moins approximativement, son emplacement, et certains ont eu l'occasion d'y accéder. Ce n'est d'ailleurs pas sans émotion que l'on découvre ce site à la vue imprenable sur la vallée du Gardon de Sainte-Croix. Un mur à pierre sèche, fermant un abri sous roche, et un petit four à pain témoignent encore aujourd'hui de la présence d'Alfred Roux dans ces lieux durant plus d'une année³⁰. Les autres lieux cités dans les récits sont soit ceux de refuges secondaires supposés, soit ceux de l'un ou l'autre de ses multiples larcins.

Les anecdotes relatives à la vie clandestine d'Alfred Roux fournissent l'essentiel de la matière des récits de mémoire orale. On relate ainsi ses vols les plus audacieux ou bien sa façon de berner ses poursuivants. Aucun des épisodes recueillis ne figure dans le roman d'André Chamson, que peu de témoins ont d'ailleurs lu³¹. Certains récits sont très proches des faits originaux, tel celui-ci, rapporté sous différentes formes par de nombreux témoins, et qui, malgré son aspect de conte facétieux, figure bel et bien dans le dossier de justice (voir ci-dessus) :

« Le Rossignol, il avait déserté à la guerre de 1914. [...] Il s'était planqué, pendant la guerre de 14, il se cachait là, quand même, dans le pays. Et il allait à une maison, il surveillait la.. Parce que ça, c'était l'habitude, autrefois, les gens, ils avaient des bêtes, y avait le trois-pieds dessus le feu ou la... ça s'appelait une *chambrière*, qui était pendue à la crémaillère. Ils mettaient leur poêle avec un fricot de pommes de terre

28. Témoin né en 1910 (Moissac-Vallée-Française).

29. Ph. JOUTARD, *La légende des Camisards, une sensibilité au passé*, Paris, 1977, p. 299-303.

30. Les procès-verbaux de gendarmerie établis au moment de l'arrestation d'Alfred Roux (emplacement, altitude, plan du site) ne laissent aucun doute quant à l'exactitude du lieu.

31. A ma connaissance, aucune autre publication n'a été consacrée au singulier destin d'Alfred Roux et ne constituerait une source possible des récits. Les deux articles d'Yves Pourcher et de Patrick Cabanel n'ont pas connu de diffusion ou de reprise locale en Cévennes.

en train de cuire et pendant que ça cuisait, ils allaient soigner les cochons ou les brebis ou autre. Donc la porte restait ouverte un moment et sans que le propriétaire soit là. Et lui, il était là pas loin, il regardait ce qui se passait. Et alors quand il voyait que le type avait laissé la poêle sur le feu, et qu'il était parti là-bas, en train de soigner, il rentrait, il prenait la poêle et... [geste de s'échapper]. Et alors, le propriétaire après : "*Encara es mai vengut, auríà poscut au mens me deixar la padèla*"³². Le lendemain matin – il l'entendait le type – le lendemain matin, il est venu, il a apporté trois poêles dans le... [rire]³³. »

D'autres récits, s'ils se basent sur des faits avérés, procèdent en revanche d'une inversion du cours de l'histoire en faveur du déserteur. Ainsi ce récit de Roux échappant aux gendarmes après avoir été « trahi » – l'expression est très forte et vaut jugement de valeur – correspond en réalité au scénario de l'une de ses arrestations :

« – I : Il leur a échappé je sais pas combien de fois. Maintenant on s'en rappelle pas, mais il leur a échappé je sais pas... *Bondieu!*

– J : Ils avaient fait une veillée du côté des M³⁴. Et ils l'avaient invité, mais y en a qui avaient trahi. Et les gendarmes étaient au courant, et ils sont allés pour le cueillir. Et en attendant, ils l'attendaient sur le pont, quand il allait sortir de la maison. Et, un gendarme de chaque côté du pont, ils lui ont dit : "Maintenant tu es flambé". Oui, il était flambé qu'il a sauté le pont! Et au revoir! Il leur a filé du pont : "*Ten, venez-moi après.*"³⁵ »

Quelques récits empruntent indéniablement au domaine du conte facétieux – mais on a vu qu'en la matière la réalité côtoyait parfois de très près la fiction – ou bien imputent au personnage du déserteur des exploits attribués ailleurs à quelque braconnier. Dans les récits qui suivent, le premier renvoie ainsi à un conte connu en Cévennes où un condamné, trouvant modeste l'amende qui lui est infligée, revendique devant le tribunal le droit de récidiver pour un tarif identique³⁶. Quant au second, il peut être rapproché de motifs de contes facétieux³⁷ :

« – E : Est-ce que vous avez entendu parler de celui qui était pas parti à la guerre de 14 là, de Roux ?

32. « Il est encore revenu, il aurait pu au moins me laisser la poêle. »

33. Témoin né en 1924, Molezon.

34. Hameau de la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française.

35. Témoins nés en 1930 et 1936, Molezon.

36. J.-N. PELEN, *Le conte populaire en Cévennes*, Paris, 1994, p. 343-344.

37. Conte-type n° 1525, titré *The Master Thief* (le fin voleur), du catalogue international du conte populaire. A. AARNE et S. THOMPSON, *The types of the folktale*, Helsinki, 1973, p. 431.

– I : “Le Rossignol”, qu’on appelait. Oui. Il était pas parti. Et il était de Saint-Germain, là. Et il avait fait... il faisait des tours de force. Et je sais pas si c’est celui-là ou un autre, que je vais vous raconter une histoire. Les gendarmes l’ont arrêté vers Fontmort, par là-bas, ou je sais pas où. Ils l’avaient pris en course, et ils ont fini par l’attraper. Alors le type quand il s’est vu attrapé... Mais je crois que c’est le Roux. Ils l’appelaient “le bandit de St Germain”. Et il soufflait, il soufflait, ils l’ont attrapé. Alors il leur fait : “Oh ! Vous savez, combien ça va me coûter de vous avoir fait courir comme ça. Oh ! Que j’en peux plus, que j’en peux plus !” Alors le gendarme qui lui fait : “Oh, ça vous coûtera pas plus cher.” Et quand il a été repris un moment après, il lui fait : “*E ben, s’ aquò còsta pas mai, fasètz-ne un pauc mai!*”³⁸ Il a sauté dans le maquis de nouveau, ils l’attendent encore. Il paraît qu’il leur a fait faux bond, et il leur a taillé ripot comme ça.³⁹ »

« – I : Une fois, *ten*, je vais vous raconter une histoire. Une fois, il paraît, c’est mon père qui m’a raconté, à Moissac, y avait un moulin. Et il manquait de la farine. Chaque fois, il manquait de la farine. Le type, il a porté plainte, et le Procureur...

– J : Le moulin de Camparado c’était.

– I : Le Procureur de la République, il descend. Et vous savez, quand il est arrivé dans le moulin, pour pas salir son chose, son pardessus, il l’a posé, avant de rentrer. Du temps qu’il visitait le moulin, le pardessus... [geste montrant le pardessus qui file]

– J : Est-ce que c’était lui, est-ce que c’était un autre ?

– I : Et le pardessus avait gislé ! »⁴⁰

Les commentaires qui accompagnent ces récits de larcins tendent tous à minimiser la gravité des actes du déserteur en cavale. Si le Rossignol a été amené à voler, c’est uniquement par nécessité de survie et sans volonté réelle de nuire à autrui. On évoque aussi parfois, en termes vagues, les complicités dont il aurait bénéficié dans la vallée :

« Mais les gens, il paraît qu’il [leur] faisait tous les tours comme ça. Il les supervisait qu’ils allaient à la messe ou quand ils allaient dans les champs ou tout. Il voyait qu’ils cachaient la clé, il disait : “Ah, là tu es tranquille”. Il y allait vite, hein. Il embarquait le pain, ce qu’il y avait pour bouffer. Il fallait bien qu’il se ravitaillât quelque part, il pouvait faire que ça. Alors il volait quand même dans un fond... honnêtement si on peut dire, il volait pour manger. »⁴¹

38. « Eh bien, si ça ne coûte pas plus cher, faites-en un peu plus ! »

39. Témoin né en 1920, Barre-des-Cévennes.

40. Témoins nés en 1930 et 1936, Molezon.

41. Témoin né en 1920, Barre-des-Cévennes.

Enfin, quelques témoins reprennent aussi, en les affectant à la désertion d'Alfred Roux, des récits relatifs à d'autres épisodes, antérieurs ou même postérieurs, attestés dans le secteur. C'est le cas des témoignages faisant état d'une arrestation de Roux à cause de fumées s'échappant de sa cabane, qui paraît emprunté à la localisation d'un contre-révolutionnaire caché à proximité du village de Saint-Germain-de-Calberte (mais il peut aussi s'agir d'un motif légendaire de plus large diffusion), ou d'un épisode relatant la dissimulation de Roux derrière une cascade, qui semble emprunté à l'histoire du maquis d'antifascistes de la Picharlerie (Moissac-Vallée-Française).

L'aventure de ce déserteur cévenol a donc donné naissance à une mémoire orale tout à fait riche, bien diffusée auprès de la population du secteur concerné et qui est restée très vive jusqu'à aujourd'hui. Parallèlement à la connaissance de la personne réelle, et d'ailleurs bien malgré elle, il y a donc eu une véritable légendification du personnage du déserteur. Si Alfred Roux a délibérément refusé de livrer son témoignage aux historiens, il s'est également très peu exprimé sur ce sujet avec ses proches ou sa famille. Les témoins qui l'ont connu intimement évoquent tous son extrême discrétion sur cette période de sa vie.

Ce processus de légendification paraît s'être enclenché dès le début des années 1920, comme en témoignent les conditions d'écriture du roman d'André Chamson. L'un des témoins rencontrés, dont la famille est venue s'installer en vallée Française à cette époque, se souvient aussi qu'à ce moment-là on en parlait déjà beaucoup :

« Et là-haut [à Gabriac] c'était tout frais, c'était en 22. Quand nous sommes arrivés, les gens en rappelaient beaucoup de toutes ces battues qu'on avait fait pour le capturer. Et, finalement, il avait échappé aux battues et c'est un chat qui l'a pour ainsi dire vendu. »⁴²

Le légendaire du « Rossignol » s'est ensuite développé jusqu'à nos jours, si bien que l'ensemble des récits et témoignages que l'on peut actuellement recueillir constituent une forme de récit collectif sur cet épisode historique. Ce récit est actuellement très unanime sur les qualités du personnage. S'il y a conflit, c'est surtout à propos du roman d'André Chamson qui, lu ou pas lu, est systématiquement récusé. Les témoins reprochent surtout à l'écrivain le choix de son titre, perçu comme potentiellement offensant vis-à-vis du déserteur. La non-fidélité à la réalité des faits historiques et le déplacement

42. Le témoin fait ici allusion au fait, relevé dans plusieurs témoignages mais non confirmé par le dossier de justice, que la bergère qui a découvert le repaire d'Alfred Roux y aurait été conduite par la fuite de son chat. Témoin né en 1914 à Rousses (Lozère), dont la famille s'est établie à Sainte-Croix-Vallée-Française, puis Gabriac, en 1922.

de l'intrigue vers d'autres lieux sont également dénoncés, ces deux derniers points étant vécus comme une véritable dépossession d'une figure de l'histoire commune. L'opposition est d'ailleurs flagrante avec les récits oraux, qui s'appuient à l'inverse sur une localisation précise des faits dans la vallée :

« Moi je dis que Chabrol, Jean-Pierre Chabrol [sic!] avait fait un livre, *Roux le Bandit*.. Moi je dis qu'il était pas un bandit, il était déserteur. Il ne voulait pas se battre avec ses amis. Moi je dis qu'il n'était pas un bandit. Même c'était un brave homme. C'était un brave homme⁴³. »

« On disait "Roux le Bandit", on a fait des livres sur lui. "Roux le Bandit". Vous savez que ça devait pas lui faire plaisir, ça, quand même, parce qu'il était pas bandit du tout⁴⁴. »

« – I : Parce que on le dit bien, "le Roux, le Bandit", mais c'était pas un bandit. Il a tué personne.

– J : Il a volé pour manger.

– I : Oui, il volait pour manger. C'était tout⁴⁵. »

C'est surtout sur le fait de désertion lui-même que des divergences d'opinion peuvent se faire jour, mais sans que l'on puisse véritablement parler de conflit de récits. Les désapprobations franches sont très peu nombreuses (deux au total sur plusieurs dizaines de témoignages), et jamais reprises par les témoins à leur propre compte :

« – E : Et qu'est-ce que disaient les gens du fait qu'il ne soit pas parti ?

– I : Qu'est-ce que vous voulez que les gens disaient ! "Les nôtres, ils viennent défendre la France, ils se battent et lui, il est là qui..." Alors, presque tout le monde était contre lui. Ce qu'il faisait aussi pour se ravitailler : il allait visiter les ruchers, les ruches des gens, vous voyez. Et alors ça, les gens ne l'aimaient pas trop⁴⁶. »

La tendance générale va aujourd'hui plutôt dans le sens d'une approbation du choix de la désertion, avec même des prises de position spontanées très nettes :

« A la guerre de 14 j'étais un enfant, mais enfin de ça j'en ai beaucoup entendu parler. Mais tout le monde disait que c'était un brave

43. Témoin né en 1916, Saint-Martin-de-Lansuscle.

44. Témoin né en 1914, Saint-Etienne-Vallée-Française.

45. Témoins nés en 1912 et 1913, Moissac-Vallée-Française.

46. Témoin né en 1914, Gabriac.

homme. Moi aussi, je l'ai connu : un très brave homme. Seulement voilà, il avait pas voulu se battre. Je crois qu'il avait raison. Il avait raison. Il a souffert, mais il a sauvé sa peau. Que si il avait fait la guerre, peut-être que il l'aurait pas sauvée, comme tant d'autres⁴⁷. »

« – E : Les gens qui étaient anciens combattants comme votre père, ils disaient quoi, par rapport au Rossignol ?

– I : Ils y levaient leur chapeau. [silence] »⁴⁸

D'autres témoins enfin font part de leur embarras à trancher – on pourrait dire juger au sens presque religieux du terme – d'une question aussi délicate où se confrontent la nécessaire obéissance aux lois et l'inutilité d'une guerre aussi meurtrière :

« – E : Est-ce qu'on parlait quand vous étiez jeune de ce "Roux le bandit" ?

– I : J'ai entendu parler de ça par ma mère. Elle disait : "Il paraît qu'il y a quelqu'un du coin qui est déserteur, si on le retrouve on le fusillera." Mais on ne savait pas qui c'était ni rien. Mais ça a existé. Sûrement que Chamson a brodé là-dessus, mais c'est la réalité quand même.

– E : On en parlait de manière positive ou négative de son acte ?

– I : *Ben*, c'était plutôt négatif parce qu'il faisait pas comme les autres. Ma mère le comprenait, parce que je me rappelle mon [frère] aîné a fait Verdun et tout ça. Il a été blessé et gazé à une attaque sur Douaumont⁴⁹. »

« – E : Et les gens le considéraient comment ? Par rapport à ceux qui étaient partis qu'est-ce qu'ils en disaient ?

– I : *Ben* y avait un peu d'aigre, que les autres soient là-bas à se faire crever la pomme, en parlant vulgairement, et que lui se camoufle. Ils appelaient ça des "embusqués". C'est sûr que il avait tiré une bonne réputation, mais chacun sauve sa peau comme il le peut, après tout. Il faisait pas de mal. Comme quoi la guerre, c'est encore ambigu⁵⁰. »

*

* *

47. Témoin né en 1914, Saint-Etienne-Vallée-Française.

48. Témoin né en 1922, Saint-Martin-de-Lansuscle.

49. Témoin né en 1912, Le Pampidou.

50. Témoin né en 1921, Barre-des-Cévennes.

Au-delà du constat de la richesse de cette mémoire orale, il reste maintenant à expliquer les raisons de l'émergence d'un tel récit collectif autour de faits historiques qui auraient bien pu, dans d'autres circonstances, sombrer rapidement dans l'oubli. En Cévennes, et sans doute ailleurs aussi, le souvenir reste pourtant d'autres désertions de la première guerre mondiale, mais dans une tradition orale plus discrète, portée uniquement par quelques témoins âgés, et très localisée géographiquement. Cette tradition atteste néanmoins de l'existence d'une mémoire collective dans ce domaine⁵¹. Les récits concernant ces déserteurs sont proches de ceux relatifs à Alfred Roux :

« Y en avait un autre, mais l'autre n'était pas si fort [que Roux]. Un nommé B., là, du Cayradet. Il faisait les mêmes coups. Les gendarmes le prenaient, ils l'amenaient au bord des frontières là-haut. Il leur disait : "Je vous rattraperai." Les gendarmes le lâchaient et il reprenait le train qui revenait de suite et il revenait ici. Et pauvre bougre, il n'a pas eu de chance, quand la guerre a été finie il est mort. Pauvrement, là au Cayradet, *ten*.⁵² »

Le cas d'Alfred Roux apparaît donc d'abord comme l'amplification particulière d'une mémoire orale de l'échelle locale (quartier rural, commune) à une échelle micro régionale (une douzaine de communes au moins, sur plusieurs vallées). Ce phénomène peut s'expliquer en premier lieu par l'émoi suscité à l'époque par ses multiples vols, effectivement commis dans le territoire de sept communes. Il y a d'ailleurs indéniablement un retournement d'opinion entre la réelle crainte qu'inspirèrent les vols de Roux pendant la guerre, et la figure positive issue ensuite de la légendification du personnage. Le succès du roman d'André Chamson, qui a porté « Roux le bandit » au rang de célébrité nationale, a certainement contribué lui aussi à cette amplification, ne serait-ce que par l'opposition qui a été faite au titre de l'ouvrage et aux choix littéraires du romancier, par ailleurs très apprécié en Cévennes. L'émergence de bandits sociaux est un trait fréquent dans les cultures méditerranéennes, mais qui résulte toujours de conditions sociales et politiques particulières. Le livre et plus généralement l'écrit jouent également souvent un rôle déterminant⁵³.

51. Si les cas de désertion en 1914 furent bien moins nombreux que ce que craignaient les états-majors, ils touchèrent cependant 1,5 % des mobilisés, soit tout de même plusieurs dizaines de milliers d'hommes. Sur ce total, les déserteurs idéologiques, anarchistes principalement, chrétiens rigoristes parfois, ne représentent qu'une faible part. Si l'on exclut les incapacités réelles (maladies, absences du territoire), il reste encore un grand nombre de désertions dont l'histoire et les conditions restent peu connues. M. AUVRAY, *op. cit.*, p. 152-153.

52. Témoin né en 1916, Saint-Martin-de-Lansuscle.

53. Voir à ce propos D. BLANC et D. FABRE, *Le brigand de Cavanac*, Lagrasse, 1982. Les auteurs remettent notamment en cause l'approche classique d'Eric J. Hobsbawm, qui avait dressé une typologie du bandit social.

La première guerre mondiale a créé, dans les Cévennes comme dans bien d'autres sociétés rurales, un traumatisme extrêmement profond. A la douleur des familles des nombreux jeunes hommes tués, s'est ajoutée celle des anciens combattants, dont les récits réitérés empliront bien des veillées de l'entre-deux-guerres⁵⁴. A tel point que les plus âgés de nos témoins savent encore aujourd'hui relater en détail certains épisodes vécus par leurs pères. Parmi les conséquences de la guerre de 14-18, il faut aussi compter les bouleversements socio-économiques qui ont suivi, particulièrement dans ce pays l'accélération de l'exode rural et l'abattage de nombreuses châtaigneraies. Pour la première fois de leur histoire pourtant tourmentée, les Cévenols se sont trouvés confrontés à un traumatisme collectif qu'aucune relecture *a posteriori*, comme il en a été de la « guerre des Camisards »⁵⁵, n'aidait à dépasser :

« La guerre de 14 a tout bouleversé, ça n'a plus été la même vie. Et de ce moment-là ça c'est dépeuplé, et au fur et à mesure... Après 14, après 1920 y a rien d'intéressant⁵⁶. »

C'est dans ce contexte que s'inscrit la production d'un récit collectif autour de la désertion d'Alfred Roux (et d'autres désertions de façon plus discrète). L'acte de désertion en lui-même était difficilement justifiable, de façon collective tout au moins, pour des raisons idéologiques déjà signalées, mais aussi vis-à-vis de ceux qui étaient partis et dont les souffrances auraient paru encore plus inutiles. En revanche, faire de l'ex-déserteur en cavale un personnage positif, à une époque où sa condamnation l'a éloigné des Cévennes, permettait de rendre justice de son attitude de façon implicite, sans se prononcer véritablement sur le fond. Là où justifier la désertion aurait fait surgir des divisions, la légendification du « Rossignol » comme bandit moral permettait à l'inverse de maintenir une unanimité et de trouver, face à la guerre de 14, une geste certes nuancée mais qui « habite » le pays – tant il est vrai que le légendaire ne fait souvent qu'habiter l'espace – au moment même de sa désertification.

Au travers de ces récits, la communauté cévenole retrouve enfin un certain nombre de ses repères traditionnels : héros braconniers ou habiles voleurs des contes facétieux, mais aussi refus de l'arbitraire de l'histoire, fidélité à des convictions, refuge dans la montagne. Plusieurs témoins n'hésitent pas à comparer Roux aux maquisards – nombreux en Cévennes – de la seconde guerre mondiale. Ce renversement temporel peut surprendre, mais nous sommes bien ici dans une relecture *a posteriori* de l'histoire :

54. D'autres s'enfermèrent au contraire dans un mutisme total sur cette période douloureuse de leur vie.

55. Cf. Ph. JOUTARD, *op. cit.*

56. Témoin né en 1903, Molezon.

« C'était exactement comme les maquisards, il fallait changer [de refuge]. Quand on avait resté un certain temps à tel endroit, il fallait aller plus loin, sinon on se faisait prendre⁵⁷. »

« [Roux] J'en ai pas entendu parler davantage, mais je trouve que c'était un type drôlement bien d'avoir le courage de... Après y a eu le maquis en 39-40. Mais à la guerre de 14 prendre le maquis c'était pas évident. Surtout qu'il était tout seul en plus. [...] En 39-40, y a eu des maquis ici, y en a eu en pagaille, mais c'était pas pareil. A l'époque de Roux il fallait... Et puis moi je trouve qu'il avait une conception des choses de pas vouloir faire la guerre, moi ça c'est bien. Moi je pense que j'aurais pas le courage de faire ce qu'il a fait, mais en cas de nécessité...⁵⁸ »

La figure des Camisards est parfois invoquée, mais avec toute la prudence de langage qu'impose cette référence à un épisode historique fondateur entre tous :

« – I : Il était considéré comment par les gens à l'époque ? Le fait qu'il ait déserté ?

– E : Chez moi j'ai entendu dire : "*Ben*, il avait pas envie de tuer les gens." Au fond j'allais dire presque il y avait une petite admiration, il avait eu le courage de... C'était pas facile à ce moment là... C'était... Non, je n'ai jamais entendu dire... Évidemment les autres y allaient pas lui... Mais y a tant de gens qui sont morts que... C'était dur, ça a été très dur, ces lendemains de la guerre de 14-18. Alors au fond, on regrettait tellement tous ceux qui étaient morts que... En tout cas, chez moi, j'ai pas entendu dire du mal de sa désertion. On prenait pas ça comme un crime. On le considérait pas comme un crime. Bon, il n'avait pas obéi, mais il avait obéi à sa conscience. Peut-être qu'il restait un peu de l'esprit camisard là-dedans⁵⁹. »

En définitive, ce qui crée un hiatus entre la perception populaire de Roux, exprimée par ce récit collectif, et celle du romancier ou de l'historien, c'est que le « Rossignol » est en réalité un déserteur hors des normes courantes : réfractaire dans un pays loyaliste, ni chrétien affirmé, ni anarchiste. Face à cette distorsion avec ses propres représentations, l'écrivain reconstruit un personnage à sa mesure. Ce faisant, sa démarche individuelle d'écriture romanesque n'est dans le fond guère différente de celle qui a déterminé la constitution d'un récit collectif oral autour du personnage. Dans un pays, la

57. Témoin né en 1914, Saint-Etienne-Vallée-Française.

58. Témoin né en 1919, Saint-Germain-de-Calberte.

59. Témoin né en 1921, Moissac-Vallée-Française.

France, globalement très éprouvé par quatre longues années de guerre, il invente, à partir de quelques bribes de l'aventure de Roux, ce déserteur pour la foi, réincarnation des prédicants et prophètes du Désert. Ce plaidoyer pacifiste et moral sera effectivement bien reçu dans les milieux lettrés et au-delà⁶⁰. Patrick Cabanel, peut-être dans une vision marquée par sa position d'historien (mais ce n'est pas là un déterminisme obligatoire!), choisit en revanche d'adopter une attitude de condamnation plus dure de cette conduite « asociale » d'un homme à rebours de la grande histoire. Pour nos témoins enfin, c'est précisément ce caractère extraordinaire du destin d'un homme ordinaire qui permet une identification très forte au personnage – une forte motivation religieuse de Roux aurait paradoxalement introduit, même en Cévennes, plus de distance – et qui est à la base de l'élaboration du récit légendaire : Roux exprime l'échappée du pays concret – celui de ses errances dans la montagne –, au drame de l'histoire.

Plus généralement, les questions posées par la constitution du récit autour de « Roux le déserteur » me paraissent être, d'une part, celle de la perception de la guerre de 14-18 par les milieux ruraux, postérieurement au conflit, en tant que regard interne sur leur propre devenir, et d'autre part celle de l'étude de ces grands oubliés de l'Histoire que furent les milliers de déserteurs et réfractaires non idéologiques de ce conflit.

Pierre LAURENCE

60. Le roman sera toutefois refusé au prix Goncourt pour ses positions trop ouvertement pacifistes. P. CABANEL, p. 73, *op. cit.*